

L'édito

L'instance de proximité de ce mois de novembre a porté essentiellement sur l'organisation et les conditions de travail sur notre antenne. Clairement, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, sur la façon de faire non plus. Nous avons aussi échangé sur la régionalisation, du traitement des élections présidentielles et législatives en local .

Une chose est sûre, avec l'**annonce** de la Ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, d'**«un grand média numérique de la vie locale»** pour être au plus près des français, le terme proximité va être d'actualité dans ces prochains mois !

De quelle façon allons-nous travailler avec nos collègues de France Bleu, qui aura la main sur l'éditorial, qui va gérer l'organisation du travail des salariés, nos sites respectifs vont-ils disparaître pour ne garder qu'une plate-forme ? Et question importante que l'on est en droit de se poser : comment nous salariés alsaciens, allons-nous être associés à cette nouvelle offre numérique? via *des ateliers bla bla !?*

FO posera toutes ces questions lors de la réunion qui se tiendra ce jour, lors de la CASAR, commission qui traite de la régionalisation sur le réseau France 3.



Points traités lors de l'Instance de Proximité du mois de novembre 2021

Le développement régional à France 3

Retour sur l'offre régionale #casar2

Ce point sera présent à chaque instance de proximité. Il a pour but de vous faire un retour de la CASAR (Commission d'Anticipation, de Suivi et d'Ajustement de la Régionalisation).

Vous avez lu certainement le compte rendu du CSE du mois d'octobre qui résume déjà l'essentiel de ce qui s'est passé à la CASAR d'octobre. Donc dans cette instance, le but n'est pas de répéter ce qui a déjà été dit mais plutôt de voir la déclinaison sur notre antenne.

Lors de cette commission, nous avons eu un retour sur une étude commandée par la direction quant aux attentes du public en matière d'offre régionale. Sans surprise, le public souhaite de l'info de proximité, qu'on parle d'eux et sont demandeurs d'informations pratiques utiles dans leur vie quotidienne et de loisirs.

Commentaire FO : en Alsace, cela fait longtemps que nous avons abandonné la proximité, en supprimant les locales 67 et 68et dans le créneau du 18h30, on ne peut pas vraiment parler de proximité non plus . Mais avec la nomination de Xavier Riboulet d'un nouveau directeur de projet proximité, nous voilà sauvés !?

5 thèmes de réflexion au travers d'ateliers ont eu lieu pour préparer le JT de demain :

- Proximité
- Interactivité (piloté par S. Lafuente)
- Convergence (piloté par M.Mercier)
- Nouveaux outils
- Construction du JT

Ce sont ces réflexions qui formaliseront le JT de demain, avec une mise en pratique lors de l'expérimentation prévue dans nos locaux dès début 2022. Courant novembre, un bilan de ces ateliers sera présenté aux différentes rédactions, afin de confronter ces cogitations au plus près du terrain.



Avancement des travaux de la régie qui accueillera les tests : la régie a été « cleanée » (tous les anciens câbles ont été enlevés), installation du plancher technique, installation électrique en cours, déplacement des baies.

Couverture des présidentielles et législatives 2022 sur notre antenne : une réunion a eu lieu avec les rédacteurs en chef le 10 novembre sur ce sujet. France Bleu lance une grande consultation citoyenne intitulée «Ma France 2022» (avec le concours de la plateforme Make.org), projet qui consiste à interpeller les candidats suite

aux questions que les citoyens se posent, au plus près du public. France Télévisions s'associe à ce projet et qui nous permettra d'avoir une base de questions localisées pour interroger les candidats. La réflexion se porte sous quelle forme nous allons utiliser cette base : rubrique dans les JT, dans les émissions politiques, ou encore lors de la tranche du 18h30 ?.

Après les matinales communes, le rapprochement s'accélère entre France Télévisions et Radio France qui vont créer « un grand média numérique de la vie locale ». Il sera accessible pour les Français à partir de mars 2022 comme annoncé par la Ministre de la Culture au Sénat le 9 novembre.

Cette offre composée « d'un site, de sites mobiles et d'une application » selon le communiqué de la direction de France Télévisions, reste entièrement à construire en 3 mois ! La seule information connue à ce jour ce projet se traduira par un groupement d'intérêts économiques (GIE), à la direction paritaire entre les deux opérateurs historiques de l'audiovisuel et de la radiophonie publique.

Commentaire FO : Retour à l'ORTF (Office de Radiodiffusion-Télévision Française) ? La vie n'est qu'un éternel recommencement...

Télétravail

Chez les journalistes, une réunion ayant pour thème le télétravail a été organisée le 18 octobre. Des échanges sur la mise en œuvre de l'accord ont pu avoir lieu avec la rédactrice en chef, Stéphanie Lafuente.

Suite à cette réunion 6 demandes de télétravail ont été demandées et acceptées avec aménagement pour la fluidité du service. (minimum 1 jour et maxi 1,5j).

Concernant la notion de travail occasionnel (en dessous de 40 jours) cela correspond à des demandes ponctuelles du salarié lié à des contraintes (ex : grèves, à la garde d'enfants etc...) ou pour des salariés n'ayant pas d'avenant TT de pouvoir travailler de temps en temps de chez soi. Pour synthétiser, le télétravail occasionnel n'a pas besoin d'avenant, matériel non fourni, pas d'indemnité forfaitaire, mais une attestation de son assurance est nécessaire.

Quant au télétravail pour circonstances exceptionnelles, il est lié à des événements de type pandémie ou événement climatique exceptionnel.

Pour rappel, toutes demandes de télétravail sont validées par son manager. A la suite de son rendez-vous annuel pour faire un point sur le télétravail, l'avenant peut-être modifié suite aux échanges avec son N+1.

Commentaire FO : une mise en œuvre faite dans la concertation. Avec le temps, certains comprendront que c'est certainement la méthode la plus adaptée...

Choix de travailler 35h sur 4 jours, quelle politique à France 3 Alsace ?

La durée légale est de 35h, dans l'entreprise on travaille 365 jours par an à raison de 5 jours par semaine avec l'attribution de 22 jours de RTT pour les salariés aux 39h pour les PTA.

Actuellement, 3 personnes ont une organisation de travail sur 4 jours à 35h sans attribution de RTT pour une durée d'un an.

A ce jour, la direction indique qu'il n'est plus possible d'accepter de nouvelles demandes en raison de l'organisation et des nécessités de service. Toutes les demandes formulées (3) depuis la rentrée ont été refusées car soi-disant le travail a augmenté depuis mars.

Commentaire FO : absolument Faux ! au niveau de la grille des émissions rien n'a changé entre aujourd'hui et le 1er semestre qui vient de s'écouler. Ces refus sont non compréhensibles avec de faux arguments.

Pour info, parce que « ce n'est pas tenable, ce n'est pas gérable » les demandes acceptées ne seront quant à elles pas renouvelées.

Quand la Présidente signe une charte* avec 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie, c'est bien du vent. Bel affichage, rien de plus !

**France Télévisions reconnaît l'importance fondamentale de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, gage d'une meilleure qualité de vie au travail et d'une meilleure performance de l'entreprise.*

Bref, pour les techniciens à Strasbourg c'est :

-Pas de télétravail

-Pas de semaine à 4 jours

- Pas ou peu de reconnaissance de notre travail (évolution professionnelle, et avancement salarial)

Commentaire FO : la direction a de la chance que la plupart des salariés aiment leur métier, mais à force de tirer sur la corde, un jour ça casse !



Mixage

Un point sur le mixage des ULDH (un lieu, des histoires) car la semaine 42, 8 épisodes ULDH ont dû être mixés en 2 jours par l'OPS du jour. Auxquels se sont rajoutés les mêmes jours 3 dossiers, 4 Frach et des sujets JT.

La direction indique que la semaine 42 en question était exceptionnelle. Elle rappelle que les modules ULDH (4 épisodes/semaine) sont calibrés ainsi : 2 jours de calage, 2 jours de tournage, 2 jours de montage et 4 modules à mixer. L'embouteillage cette semaine- là est due au fait qu'il y a eu 2 équipes ULDH. Pour autant au mixage la journée n'étant pas extensible, ce surcroit de travail ne rentrait pas dans le planning de l'OPS du mixage. Situation exceptionnelle nous dit-on qui ne devrait pas se renouveler. Quant à la demande de planification sur 2 h minimum pour le mixage des ULDH par les OPS pour réaliser un travail de qualité, est rejetée par la direction, par faute de moyens.

Eric Michel souligne que parfois les OPS n'arrivent pas toujours à l'heure et que les embouteillages peuvent provenir de cette « légèreté » prise quant à leurs prises de service. Pour le chef de service, les vacances au mix répondent aux besoins de l'antenne et affirme que le mixage n'est pas pris toute la journée.

Aucun rapport avec ce qui est décrit ci-dessus, nous apprenons qu'un 2ème mixage verra le jour en septembre 2022 dans le cadre de la régionalisation.



Le téléphone pour tous, en présence de Pascal Hennequi

Pour le déploiement la « téléphonie pour tous », outre le problème d'approvisionnement des téléphones, se rajoute un retard sur le développement de l'application spécifique qui doit être rajoutée avant le déploiement de ces téléphones.

Une communication nationale est prévue ce mois-ci. La date de distribution des téléphones devrait reprendre d'ici la fin du mois mais pour l'Alsace pas de date officielle. Sous réserve d'approvisionnement, ce déploiement devrait s'étaler sur plusieurs mois. Pour votre information, c'est la direction Technologie et non plus immobilière qui s'occupe de la gestion téléphonie au niveau national. Au niveau local, c'est le service des moyens généraux et informatique.

UCC (Unités de Compétences Complémentaires) mise en images

L'UCC mise en images d'une émission en octobre a été faite par un cadre de régie, situation exceptionnelle nous répond-on malgré tous les efforts pour trouver des CDD. Le directeur reproche également à une élue de ne pas avoir déplacé sa réunion prévue au CSE réseau. (comme si un élu choisissait les dates de réunions de la Direction!)

La vraie raison est que la direction ne souhaite pas faire rentrer tous les vidéos volontaires pour cette UCC. **Commentaire** : FO fera remonter le problème à la commission de suivi UCC. Car la situation exceptionnelle a de nouveau été reproduite en novembre !

Bilan diversité et égalité des chances de l'année 2020 de l'antenne Alsace (présenté par l'E. Engelvin, IRH)



Après lecture, voilà ce que l'on peut retenir. France 3 Alsace a embauché 2 hommes et 2 femmes. Coté formation, 93 stagiaires ont été formés dont 66% de femmes, ce qui représente un total de 888 heures de formation. Les entretiens annuels ont été réalisés à hauteur de 92.65%. France 3 a accueilli 20 stagiaires (de la 3ème au master) et 6 alternants (dont 2 alternants journalistes diversité).

La plupart des opérations dans le cadre de la semaine de l'handicap (Duoday) ont été annulées, une animation digitalisée et des podcasts ont été mis en ligne. **Commentaire FO** : pas de retour des personnes qui ont suivi ces mises à disposition. Nous savons tous que ces modules non planifiés ne sont pas suivis.

Les actions de sensibilisation sur la thématique de la mixité professionnelle femmes/hommes (Capital Filles) et #fabriquetonmedia2020, action qui visent à sensibiliser les jeunes aux médias ont été également annulées.

Petit quizz FO : Connaissez-vous votre correspondante Diversité, égalité des chances et votre interlocuteur des ressources humaines (IRH) pour l'antenne Alsace ?

Réponse : Claire Joumier et Eric Engelvin

Bilan handicap 2020 pour l'année 2020 (présenté par Eric Engelvin)

Notons qu'un nouveau mode de calcul est place pour la DOETH (déclaration obligatoire emploi des travailleurs handicapés) avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », dite « loi avenir », qui réforme l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

Le taux d'emploi en RQTH (Reconnaissance de de la Qualité de Travailleur Handicapé) sur Groupe FTV en 2020 est de 6,97%.

En Alsace, concrètement cela représente 10 personnes, 59 personnes pour le Grand Est. L'année 2020 n'a pas permis de faire des sensibilisations aux handicaps en local mais des communications nationales ont été faites en ligne notamment lors la semaine du handicap.

Commentaire FO : Encore en 2021, certains salariés préfèrent renoncer aux aménagements auxquels ils auraient droit par peur d'être stigmatisés et entraver leur carrière professionnelle. Il est donc important de rappeler que « la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé donne des droits au salarié, comme des jours pour des rendez-vous médicaux, l'aménagement du poste de travail (en concertation avec le médecin du travail), que ce soit en terme de matériel, d'organisation du temps (télétravail entre autre mais pas que) et de formation » (cf 4ème Accord handicap, signé en février 2021). Pour le lire, [cliquez ici](#)

Le nombre de jours utilisés par l'ensemble des personnes concernées dans le cadre de l'accord handicap sont de 14 jours sur notre antenne. **Commentaire :** FO vous rappelle que vous avez 6 jours de congé par an qui vous sont attribués, sur attestation médicale et des jours pour préparer votre dossier RQTH. FO a exposé le problème de confidentialité pour poser ses congés RQTH. En effet aujourd'hui, les jours handicap posés sur monKiosque sont visibles à beaucoup trop de personnes. La direction n'a pas de solution à ce problème pour l'instant.

Un guide pratique à l'usage des salariés en situation de handicap vient de sortir.

Pour le lire, [cliquez ici](#)

Votre correspondant handicap Alsace : eric.engelvin@francetv.fr

Absentéisme au 30 juin 2021

Le taux moyen d'absentéisme (tous motifs confondus) au 30 juin 2021 est de 6.09% (chiffre le plus bas comparé aux années précédentes : 6.49% en 2019, 6.28 % en 2018), soit 1534 jours. Le détail est le suivant 5,49% pour la technique, 8,79% pour les journalistes. Le mois où le taux s'absentéisme le plus bas est le mois de mai ,le haut en juin.

Si l'on détaille ce taux de 6.09% par motif, l'absentéisme maladie représente 3.26%, l'absentéisme pour ALD/Invalidité 2.23% et la maladie professionnelle 0.58%.

On constate que les femmes sont plus touchées que les hommes. (6,97%/5,10%)

Les personnes ayant entre 55 à 60 ans représente 28,59% soit la tranche d'âge la plus absente.

A noter que sur 36 services, 20 services ont depuis le début d'année 100% de leur effectif présent.

Les services les plus touchés par l'absentéisme au sein de l'antenne Alsace sont toujours les mêmes : service journalistes de Strasbourg, le service des scripts et de la documentation.

On note 2 accidents de travail depuis ce début d'année.

